

seaux du Roi des François & ceux de ses Sujets. Toutefois, ne voulant point encore bannir toute espérance d'accommodement, Nous nous sommes contentés jusqu'ici de retenir lesdits Vaisseaux & de conserver, (autant qu'il a été possible) leurs cargaisons en entier, sans procéder à leur confiscation; mais l'invasion que le Roi des François vient de faire faire dans notre Isle de Minorque, nous prouvant aujourd'hui d'une manière évidente que cette Cour est resoluë de ne prêter l'oreille à aucunes conditions de paix, & de pousser au contraire avec la dernière violence une guerre qu'elle a commencée depuis long-tems, Nous manquerions à ce que nous devons à notre propre honneur & au bien de nos Sujets, si nous demeurions plus long-tems dans les bornes où le désir de la paix nous a retenus jusqu'à présent.

C'est pourquoi nous avons jugé à propos de déclarer, & nous déclarons par la présente, la guerre au Roi des François qui l'a si injustement commencée, nous reposant sur l'aide du Tout-Puissant dans notre juste entreprise, & nous tenant assurés du concours & de l'assistance de nos Sujets pour le soutien d'une si bonne cause. Vou-lons & requérons par la présente, que le Capitaine Général de nos Armées, nos Commissaires qui exercent la Charge de Grand-Amiral de la Grande-Bretagne, nos Lieutenans dans les Provinces, les Gouverneurs de nos Forts & Garnisons, & tous les autres Officiers & Soldats sous leurs ordres, tant sur mer que sur terre, commettent & exercent, dans la poursuite de de cette guerre, tous Actes d'hostilité contre le Roi des François ainsi que contre ses Vassaux & Sujets, & qu'ils s'opposent à leurs entreprises & attentats.